

## Incendie d'une usine fabriquant des colles

Le 8 décembre 2000

Haguenau (67) - France

Toluène  
Incendie  
Décharge électrostatique  
Crise  
Confinement  
Analyses environnementales  
Impact sanitaire

### LES INSTALLATIONS CONCERNÉES

L'entreprise concernée exploite à Haguenau, une usine de fabrication de colles et mastics, autorisée par arrêté préfectoral du 14 février 1990. Depuis, la société a progressivement modifié sa production pour s'orienter principalement vers la fabrication de prépolymères de polyuréthane (dont des mastics polyuréthane pour l'industrie automobile).

Le 9 mai 1995, conjointement à la réorganisation de sa production, la société a déclaré un stock de MDI (4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane) supérieur à 20 t. Après inspection de l'établissement, le 1<sup>er</sup> juillet 1996, il a été demandé à l'exploitant de déposer un dossier de demande d'autorisation en régularisation d'extension. Un premier dossier a été déposé en septembre 1999. Ce dernier, incomplet, a été remanié et déposé à nouveau le 8 novembre 2000. Au moment de l'incendie, les installations étaient exploitées sans l'autorisation requise.

### L'ACCIDENT, SON DÉROULEMENT ET SES CONSÉQUENCES

#### L'accident :

L'incendie s'est déclaré vers 10 heures, alors qu'un employé transvasait du toluène d'un conteneur de 1 000 litres dans un seau métallique de 25 litres au moyen d'une pompe antidéflagrante et d'un flexible en plastique antistatique, dans un local protégé aux halons. L'employé a vu jaillir des étincelles suivies d'une inflammation immédiate. Malgré l'intervention rapide du personnel, l'incendie se propage rapidement à l'atelier central, la porte coupe-feu entre ce dernier et le local solvant étant restée ouverte, puis au stockage de produits finis. Ces deux zones étaient isolées par un mur coupe-feu ; cependant, le flux thermique généré par l'incendie a entraîné la fusion des lanterneaux du hall de stockage et de l'atelier de conditionnement (éléments d'éclairage de type « sky-domes »), propageant le feu à ces locaux.



R. D.

Les services de secours interviennent rapidement. Un important panache de fumées noires atteint partiellement l'agglomération d'Haguenau. Les conditions atmosphériques étant défavorables à l'élévation du panache et à sa dispersion, les secours invitent la population à se confiner. L'événement est largement médiatisé par la diffusion par les radios locales de consignes de confinement. Trois écoles situées dans l'axe du panache seront évacuées. L'incendie est maîtrisé au bout de 2h30. Le feu éteint, les mesures de confinement sont levées vers 13h30. Les secours maintiendront une surveillance toute la journée.

### Les conséquences :

Les effets sur l'environnement ont été faibles : l'analyse des fumées jusqu'à 100 mètres du foyer donne des valeurs de 4 ppm d'acide chlorhydrique et 100 ppm de benzène au plus près du foyer. L'enquête sanitaire n'a révélé aucun cas d'intoxication. En l'absence de capacité de confinement, une partie des eaux (1 800 m<sup>3</sup>) s'est écoulée dans le réseau d'assainissement sans provoquer de dysfonctionnement de la station d'épuration prévenue à temps. Les résultats d'analyse des sols et des eaux n'ont pas mis en évidence de pollution significative.

Les dégâts matériels, de l'ordre de 70 MF, sont importants : des matières plastiques, essentiellement du PVC, les solvants (toluène et xylène) et les produits finis (mastics polyuréthanes et colles conditionnés) constituent la plus grande part des matières impliquées dans l'incendie. Le stockage de MDI et les fûts en production, protégés par des murs coupe-feu n'ont pas été atteints.



R. D.

### ECHELLE EUROPEENNE DES ACCIDENTS INDUSTRIELS

En utilisant les règles de cotation des 18 paramètres de l'échelle officialisée en février 1994 par le Comité des Autorités Compétentes des États membres pour l'application de la directive 'SEVESO', l'accident peut être caractérisé par les 4 indices suivants, compte - tenu des informations disponibles.

L'accident d'Haguenau se caractérise par les indices suivants:

Matières dangereuses relâchées		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences humaines et sociales		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences environnementales		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conséquences économiques		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les paramètres composant ces indices sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.aria.ecologie.gouv.fr>

Quarante tonnes de toluène ont brûlé lors de l'incendie. Le seuil de cette substance Seveso étant de 50 000 t, la quantité perdue correspond à 0,08% du seuil. L'indice relatif aux quantités de matière dangereuses pour ce pourcentage est égal à 1 (cf. paramètre Q1). Si 5 blessés (3 employés et 2 sauveteurs) sont à déplorer, l'indice relatif aux conséquences humaines et sociales égal à 5 est dû aux mesures de confinement appliquées à la population, 30 000 personnes ayant été confinées pendant 2h30 (cf. paramètre H). Le coût total des dommages est évalué à 120 millions de francs (soit 18,3 millions d'euros), conduisant à un indice relatif aux conséquences économiques égal à 4 (cf. paramètre €).

## L'ORIGINE, LES CAUSES ET LES CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

---

Le départ de feu est probablement dû à une décharge électrostatique lors du transfert de solvant. Le transpalette n'était pas en continuité au niveau du sol, l'opérateur portait des chaussures non antistatiques ; il y avait donc rupture de la mise à la masse. Le début de panique de l'opérateur et le développement très rapide du feu, ont interdit toute action de lutte de la part des employés qui ont quitté l'atelier en quelques minutes.

## LES SUITES DONNÉES

---

Après l'extinction de l'incendie, une série d'actions a été entreprise pour assurer le suivi de la situation :

× Des mesures **conservatoires** :

✓ Inspection de l'ensemble des installations et contrôle des conditions d'exploitation du site (situation administrative et réglementaire),

✓ Arrêté préfectoral interdisant la reprise d'activité et prescrivant les mesures de dépollution, de stockage et d'élimination des déchets à mettre en œuvre.

× Des mesures **au plan sanitaire** :

✓ *saisine de 360 médecins sur les conséquences sanitaires de l'exposition aux fumées.*

× Des mesures au niveau **environnemental** :

✓ Réalisation d'une campagne d'analyse des sols et végétaux dans la zone concernée,

✓ Analyse de surveillance des effluents issus de l'extinction de l'incendie, des eaux d'assainissement et de celles de la station d'épuration.

### Les résultats obtenus :

× En matière **de santé et d'environnement**, l'impact a été faible.

× Au moment des faits, la société fonctionnait en situation d'anticipation par rapport aux autorisations demandées (en particulier, augmentation des quantités de MDI stockées)

× L'inspection des installations a mis en évidence l'absence de dispositif de confinement des eaux d'extinction, l'insuffisance du débit disponible en eau d'extinction pour la défense incendie, un stockage de déchets hors rétention et à l'air libre, la présentation d'un dossier de régularisation incomplet.

× Les installations sinistrées et celles en situation irrégulière ont été suspendues.

## LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS

---

### Au plan technique :

Les murs coupe-feu et l'intervention des services de secours ont permis une bonne maîtrise du sinistre, cependant le sky-dôme placé trop près du mur coupe-feu, a rendu ce dernier inefficace. Il est important de prendre en compte le risque d'inflammation d'éléments fusibles par effet thermique rendant inopérants des dispositifs de protection tels que les murs coupe-feu.

De plus, lors du transfert d'un solvant à bas point éclair, il convient d'utiliser un récipient de sécurité. La notion essentielle d'équipotentialité doit être prise en compte. Cette liaison équipotentielle doit être établie avant le transvasement de produit.

Dans les études de danger, il est important de décrire les produits de dégradation en cas d'incendie et d'évaluer les conséquences pour adapter les mesures de prévention, de protection et d'intervention.

### Aspect administratif :

L'exploitation d'installations sans l'autorisation requise doit faire l'objet de mises en demeure conformément à l'article L514-2 du code de l'environnement.

### Gestion de la crise :

L'événement a fait l'objet d'une forte médiatisation du fait de la diffusion sur les radios locales des consignes de confinement, information reprise par les radios nationales. Plusieurs organismes de presse ont immédiatement dépêché sur place des équipes de reportage arrivées sur les lieux avant qu'un premier point de situation n'ait pu être établi et avant même la constitution d'un véritable PC opérationnel. Cette médiatisation quasi-instantanée de l'événement a fait peser sur l'ensemble des intervenants une forte pression en matière de demande d'information, avant même la mise en place des structures de coordination et le recueil d'informations fiables sur l'événement et ses conséquences non examinées dans l'étude de danger.